

■ **Emmanuel Rion**, à Les Breuleux, Boulangerie, pâtisserie, confiserie, épicerie, tea-room, Raison individuelle (FOSC no 254 du 31. 10. 1988, p. 4392). Par jugement du Juge civil du Tribunal de Première Instance du 5 mars 2002, la succession répu-diée du titulaire a été déclarée en état de faillite. La raison est radiée d'office.

Journal no 281 du 07.03.2002
(00381246 / CH-674.1.000.410-2)